

## FONCTIONNEMENT CARTE DE SORTIE

### ○ Principe :

A partir du CE1, les enfants peuvent avoir l'autorisation de sortir SEUL de l'établissement, sur présentation de leur carte individuelle de sortie.

Seuls les parents peuvent autoriser cette sortie en remplissant le verso de la Fiche de Renseignements individuelle.

La carte autorise les sorties à 11h40 et à 16h30.

Munis de leur carte, les élèves se présentent au « grand » portail de la cour des Primaires ou un enseignant valide sa sortie. Les enfants ne sont alors plus sous la responsabilité de l'école.

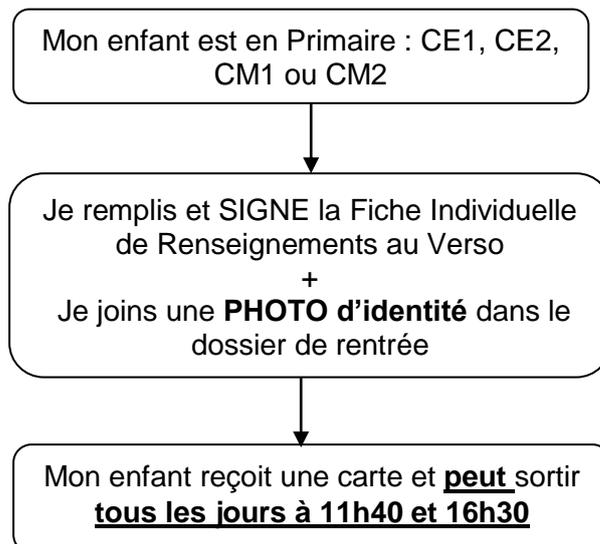


- Un enfant qui oublie sa carte de sortie devra attendre au « petit » portail de la cour à 12h00 ou 16h45 pour avoir le droit de quitter l'école.
- La première carte est gratuite.
- Un enfant qui perd sa carte peut en obtenir une nouvelle = Déposer 1 € + 1 photo au secrétariat.

**NOUVEAU**

Une CARTE PROVISOIRE sera donnée pour 1 semaine afin de ne pas bloquer la sortie.

### ○ Marche à suivre pour obtenir une carte de sortie :



**NB :** Il est tout à fait possible de faire évoluer cette autorisation dans le courant de l'année. Pour cela, il suffit d'envoyer un mail au secrétariat : [eco56.sc.vannes.secretariat@e-c.bzh](mailto:eco56.sc.vannes.secretariat@e-c.bzh)

**Pratique**

→ Pour éviter de perdre la carte, des cordons « tour de cou » SACRE-CŒUR sont disponibles au secrétariat au prix de 1 €